



*Signataires : Pierre Nicollier, Pierre Conne, Murat-Julian Alder, Jacques Béné, Jean-Pierre Pasquier, Thierry Oppikofer, Adrien Genecand*

*Date de dépôt : 31 mars 2025*

## **Proposition de motion**

### **Valorisons l'engagement des médecins via le point TARMED**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la baisse actuelle du point TARMED à Genève<sup>1</sup> ;
- que cette baisse touche particulièrement les médecins en première ligne<sup>2</sup> ;
- que la prise en charge de patients hors des horaires de bureau coûte plus cher (p. ex. coût du personnel) et est par définition plus contraignante ;
- que la suppression de la taxe pressante élimine un incitatif important pour les médecins à se rendre disponibles hors des horaires de bureau, risquant d'entraîner un allongement des files d'attente aux HUG<sup>3</sup> ;
- que les prises en charge aux urgences des HUG coûtent plus du double de celles en cabinet<sup>4</sup> ;
- les économies pouvant être menées via l'adoption d'outils numériques<sup>5</sup> ;

---

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/justice-federale-nouvelle-baisse-des-tarifs-des-medecins-genevois-103156166>

<sup>2</sup> [https://www.fmh.ch/files/pdf/1/Revenus\\_des\\_mdecins\\_en\\_exercice.pdf](https://www.fmh.ch/files/pdf/1/Revenus_des_mdecins_en_exercice.pdf)

<sup>3</sup> [https://www.letemps.ch/suisse/panique-dans-le-systeme-de-sante-les-centres-d-urgences-medicales-risquent-la-faillite?srsItd=AfmBOoqJlXGNK3U9ZeVcYJ1EEqJRLvOcXYdkPlu20GV5A\\_irxFLO8MoG](https://www.letemps.ch/suisse/panique-dans-le-systeme-de-sante-les-centres-d-urgences-medicales-risquent-la-faillite?srsItd=AfmBOoqJlXGNK3U9ZeVcYJ1EEqJRLvOcXYdkPlu20GV5A_irxFLO8MoG)

<sup>4</sup> <https://www.rts.ch/info/suisse/8059329-les-consultations-superflues-aux-urgences-sont-couteuses.html>

<sup>5</sup> <https://www.ama-assn.org/system/files/future-health-telehealth-use.pdf>

- la faible utilisation du dossier électronique du patient par les professionnels de santé<sup>6</sup> ;
- la faible numérisation du système de santé suisse, mais également la disposition très favorable de notre pays à ce développement<sup>7</sup> ;
- le coût et le temps nécessaires à la numérisation de cabinets médicaux ainsi que le manque d’incitatifs à l’utilisation d’outils numériques,

invite le Conseil d’Etat

à créer un incitatif pour les médecins qui investissent et s’investissent dans un système de santé plus efficace et efficient, par exemple pour ceux qui participent à l’effort de garde ou adoptent des outils numériques, en relevant la valeur du point TARMED et, dans le futur, du point TARDOC, d’entente avec les partenaires tarifaires.

---

<sup>6</sup> <https://www.cara.ch/Htdocs/Files/v/7193.pdf/Documents-utiles/RA2023.pdf?download=1>

<sup>7</sup> <https://fmch.ch/fr/etude-sur-la-numerisation-du-systeme-de-sante-suisse-2/>

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Le point TARMED, qui sera remplacé en 2026 par le point TARDOC, est l'unité tarifaire utilisée pour facturer les prestations médicales ambulatoires. Chaque prestation médicale est définie par un certain nombre de points en fonction de la durée, de la complexité et des ressources nécessaires. La valeur du point TARMED est fixée par les autorités cantonales.

Suite à une contestation des assurances, la valeur du point TARMED genevois a été réduite de 0,96 à 0,94 franc, affectant les revenus des médecins.

En parallèle, la taxe d'urgence/pressante a été quasi éliminée, portant un coup aux médecins qui assumaient des gardes. Or, le report des cas urgents vers les hôpitaux augmente significativement les coûts et allonge les files d'attente.

Nous observons également un retard du système de santé dans l'adoption d'outils numériques d'aide à la prise en charge. La transition numérique est un investissement en temps et en argent pour les médecins ainsi que les structures médicales. Elle permet toutefois d'améliorer la qualité de la prise en charge ainsi qu'un gain en efficience pour le système.

Cette motion propose de valoriser les médecins qui s'engagent dans notre système de santé, par exemple en assumant des gardes ou en adoptant de nouveaux outils numériques, favorisant une santé publique plus efficace et économe.

Revaloriser le point TARMED pour ces médecins revient à soutenir un système de santé plus efficient, à réduire la pression sur les hôpitaux et à encourager la transition numérique dans un pays prêt à en tirer tous les bénéfices. Il est temps d'agir pour garantir un accès équitable et durable aux soins de santé.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.